

Augmentation des cotisations AGS

Au moment même où certains accusent l'UPA d'alourdir la charge qui pèse sur les entreprises artisanales par l'intermédiaire d'un accord sur le développement du dialogue social dans l'artisanat, est annoncée l'augmentation des cotisations à l'AGS, Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés.

L'UPA constate que les petites entreprises vont devoir supporter les charges résultant des difficultés économiques rencontrées par les grandes entreprises.

En effet, l'AGS a pour objet de financer les sommes dues aux salariés dont l'entreprise est en situation de redressement judiciaire. Or, un nombre important de grands noms de l'industrie ont eu recours à cette procédure durant ces derniers mois, mettant à mal l'équilibre des ressources de l'AGS.

La décision de doubler (de 0,10% à 0,20%) les cotisations AGS n'est donc pas une surprise, elle risque même de se révéler insuffisante dans un proche avenir.

L'UPA ne peut admettre que les entreprises artisanales paient un tribut de plus en plus lourd pour subvenir aux difficultés des grandes entreprises. Dès lors deux conclusions s'imposent:

- le mode de financement de l'AGS devra être revu de sorte que les licenciements dans les grandes entreprises n'aboutissent pas à un alourdissement systématique des charges pesant sur les petites entreprises ;
- le Conseil d'administration de l'AGS devra accueillir des représentants de l'artisanat, secteur qui regroupe 500.000 entreprises cotisantes.

Surtout, l'UPA dénonce le double langage et la mauvaise foi de certains, qui un jour s'opposent à l'extension d'un dispositif en faveur des entreprises artisanales, et le lendemain, alourdissent les charges qui pèsent sur elles.